

3 FEB. 2026

Note d'information

Mise en garde contre des produits présentés comme des compléments alimentaires faisant l'objet de publicités trompeuses

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) met en garde le public contre la commercialisation de certains produits présentés comme des compléments alimentaires, vendus notamment, via les réseaux sociaux et les plateformes en ligne et prétendant disposer d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes. Ces produits font également l'objet de promotions reposant sur des allégations thérapeutiques ou physiologiques interdites, telles que l'accélération de la croissance ou la guérison de maladies. Ces affirmations, en plus d'induire le consommateur en erreur, sont susceptibles de constituer un risque sérieux pour la santé.

L'AMMPS rappelle que les compléments alimentaires sont destinés uniquement à compléter un régime alimentaire normal. Ils ne peuvent en aucun cas accélérer la croissance ou se substituer à un traitement médical.

L'AMMPS alerte également sur les risques sanitaires potentiels liés à la consommation de ces produits non autorisés, susceptibles de contenir des substances interdites et non déclarées ou à des dosages dangereux.

À cet effet, l'AMMPS recommande aux consommateurs de :

- Faire preuve d'une vigilance accrue face aux publicités diffusées sur les réseaux sociaux, en particulier celles promettant des résultats rapides ou extraordinaires ;
- Solliciter systématiquement l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien avant toute consommation de complément alimentaire ;
- Respecter strictement les posologies et les précautions d'emploi recommandées.

L'AMMPS rappelle que la préservation de la santé publique est une responsabilité partagée. En cas de doute sur la provenance ou la qualité d'un produit, il est recommandé de s'abstenir et de demander conseil auprès d'un professionnel de santé.

